

Centre Aéré

DIRECTIVES DE LA MUNICIPALITE

1. Buts du centre aéré

Le Centre Aéré est ouvert pendant 7 semaines lors des vacances d'été et accueille les enfants habitant à Gland. Les enfants concernés sont ceux qui ont terminé la 1ère primaire Harmos jusqu'à ceux qui ont terminé la 8ème primaire Harmos. Le but est d'offrir aux parents qui travaillent la possibilité de faire garder leur enfant à la journée, selon leur réel besoin. L'enfant aura la possibilité de rencontrer d'autres enfants de son âge et de passer des journées à l'extérieur en s'amusant.

Le Centre aéré se situe dans les bâtiments de Montoly, Chemin de Montoly, 1196 Gland.

2. Fonctionnement du Centre Aéré

Le Centre Aéré est ouvert en 2015 aux dates suivantes :

Lundi 6 au vendredi 10 juillet
Lundi 13 au vendredi 17 juillet
Lundi 20 au vendredi 24 juillet
Lundi 27 au jeudi 31 juillet
Lundi 3 au vendredi 7 août
Lundi 10 au vendredi 14 août
Lundi 17 au jeudi 20 août (vendredi 21 août fermé).

Les horaires d'ouvertures sont : de 08h30 à 18h00.

La journée s'organise de la manière suivante :

08h30-09h00	Accueil au Centre, début des activités au centre (jeux, lecture, bricolage)
Ensuite :	Petite collation et départ pour une activité à l'extérieur. Pique-nique à l'extérieur. En cas de très mauvais temps, les activités et le pique-nique auront lieu au centre.
Vers 16h00	Goûter
17h15-18h00	Retour au centre. Les parents viennent chercher leur enfant (pas avant 17h15 s.v.p.)



L'enfant arrive au centre avec un pique-nique facile à manger et assez consistant pour lui fournir de l'énergie lors des sorties ainsi qu'une boisson d'au moins 500 ml.

Une collation et un goûter lui sont offerts.

L'enfant est équipé pour des activités à l'extérieur : un pull, chaussures pour les promenades (de type baskets) et protection solaire (crème, casquette, éventuellement lunettes de soleil). En cas de mauvais temps, il devra amener une protection contre la pluie.

Les activités à l'extérieur sont choisies en fonction du temps. Elles sont récréatives (promenades en forêt, journée au refuge de Gland, places de jeux…) ou culturelles (visites de musées…).
Les déplacements se font généralement à pied et en transports publics. Lorsque l'enfant est dans l'impossibilité de se déplacer à pied, il ne doit pas être amené au centre.
Les parents accompagnent et viennent rechercher les enfants au Centre Aéré de Montoly. Les enfants ayant terminé la 2e année scolaire peuvent être libérés à 18h et rentrer seuls, sous réserve d'une attestation signée des parents.

2.1 Direction administrative
La direction administrative du Centre Aéré est assumée par une employée de la commune, nommée par la municipalité, qui :

- gère les inscriptions
- facture les prestations
- est la personne de référence à l'égard des parents pour les questions administratives.

2.2 Encadrement
La capacité du Centre Aéré est de 21 enfants par jour encadrés par 2 responsables et 1 monitrice.

2.3 Permanence téléphonique
Le Centre peut être joint téléphoniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 9h00 et de 17h15 à 18h00 en cas de maladie ou arrivée tardive uniquement (téléphone mobile : 079 454 51 74 - en fonction pendant la durée du centre).

2.4 Point de rencontre
Les parents accompagnent et viennent rechercher leur enfant au Centre Aéré de Montoly, chemin de Montoly 1, à Gland. Des places de parc pour les parents sont à disposition devant le centre.

2.5 Disponibilités du Centre Aéré
Le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis quotidiennement est de 21 enfants. Chaque enfant peut venir au Centre Aéré 15 jours au maximum, consécutifs ou non, répartis selon le besoin des parents.
Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.

⚠ L'inscription de l'enfant n'est valable que si une confirmation écrite est envoyée aux parents.

2.6 Inscription régulière

2.6.1 Demande d'inscription
Les formulaires d'inscription et les directives sont téléchargeables sur le site de la Ville de Gland.
Ces documents peuvent aussi être demandés au Service de la Jeunesse
(Ligne directe, le matin: 022 354 04 44 du lundi au vendredi ou Greffe 022 354 04 04).

La demande d'inscription doit être envoyée, en respectant les délais :
- par courrier à *Ville de Gland, Centre Aéré, Grand-Rue 38, Case Postale 320, 1196 Gland*,
- par mail : t.yammouni@gland.ch
- ou remise au guichet « greffe » au bâtiment de la commune.

2.6.2 Modification de l'inscription
L'inscription peut être modifiée jusqu'au **lundi 1er juin 2015** (uniquement par écrit).
Au-delà de cette date, l'inscription ne peut plus être ni modifiée ni annulée. Le montant est dû sauf en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical.

3. Responsabilités des parents

3.1 Toute absence doit être annoncée

1. si possible 24 heures à l'avance
2. mais jusqu'à 9h heures le matin même en cas de maladie.

3.2 Allergies et régime alimentaire

Lors de l'inscription, les parents doivent annoncer :

- maladie, allergie
- régime alimentaire
- etc.

L'accueil des enfants qui souffrent d'allergie(s) ou nécessitent, pour des raisons de santé, une prise en charge alimentaire ou éducative particulière est accepté à bien plaire. Les parents annoncent les mesures particulières nécessaires et leur éventuelle évolution.
Si ceux-ci n'ont pas été annoncés, le Centre Aéré décline toute responsabilité en cas de problème.

3.3 Maladie contagieuse

Lorsqu'un enfant a une maladie contagieuse, telle que l'angine à streptocoque, il ne peut être admis au Centre Aéré à moins d'avoir pris un antibiotique pendant 48 heures.

3.4 Médicaments

Médicament prescrit par un médecin : sur demande écrite des parents, le centre aéré donnera aux enfants le médicament prescrit. Pour chaque médicament, le centre aéré a besoin de la copie de l'emballage, du mode d'emploi et de la posologie.

Automédication demandée par les parents : en cas d'automédication, une décharge écrite sera demandée aux parents ainsi que la copie de l'emballage, du mode d'emploi et de la posologie.

4. Maladie

Au cas où une maladie se déclare pendant la journée et si l'animateur le juge nécessaire, le Centre Aéré contacte les parents, qui viennent alors immédiatement rechercher l'enfant.

5. Accident

En cas d'accident, le personnel d'encadrement prend toutes les mesures nécessaires pour le bien-être de l'enfant.
Les parents autorisent les animateurs à employer leur véhicule privé pour transporter leur enfant chez le médecin ou à l'hôpital ou solliciter une ambulance si nécessaire.

6. Facturation

6.1 Tarification journalière

Le tarif journalier est de
Fr. 40.- / pour le premier enfant
Fr. 35.- dès le deuxième enfant.

Toutes les excursions sont comprises dans le tarif journalier. Nous offrons aussi une collation et un goûter.
La facture est envoyée directement aux parents.

6.2 Facturation en cas d'absence

En cas d'absence justifiée, il n'y pas de facturation :

- Maladie (absence annoncée le matin même jusqu'à 9h et avec certificat médical)

Sans certificat médical, le tarif complet sera appliqué (voir point 5.1)

6.3 Défaut de paiement
En cas de défaut de paiement, le Centre Aéré, en collaboration avec la bourse communale, prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû. Elle se réserve le droit d'exclure le ou les enfants concerné(s) du Centre Aéré. Des frais de rappel peuvent être facturés.

7. Divers

7.1 Dommages à la propriété
Les dommages à la propriété consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge des parents. A cet effet, les parents certifient lors de l'inscription qu'ils sont bien assurés en responsabilité civile.

7.2 Perte ou vol d'objets privés de l'enfant
Le Centre Aéré décline toute responsabilité concernant les pertes – vols ou dégâts de vêtements ou objets divers.

7.3 Respect des directives
Par leur signature lors de l'inscription, les parents s'engagent à respecter les présentes directives ainsi qu'à instruire leur(s) enfant(s) des éléments qui les concernent directement (charte de comportement).

Les animateurs et/ou la municipalité se réservent le droit d'exclure un enfant du Centre Aéré si son comportement perturbe gravement la bonne marche du Centre Aéré ou met en danger un ou plusieurs autres enfants.

La Municipalité

Gland, mars 2015